

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DES SPORTS

Arrêté du 20 février 2018 modifiant l'arrêté du 22 juin 2015 portant désignation des représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail unique d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, de la jeunesse et des sports

NOR : SSAR1830105A

La ministre des solidarités et de la santé, le ministre de l'éducation nationale et la ministre des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2014 portant création et composition du comité technique d'administration centrale unique institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, de la jeunesse et des sports;

Vu l'arrêté du 12 mai 2015 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail unique d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, de la jeunesse et des sports;

Vu l'arrêté du 20 mai 2015 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail unique d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, de la jeunesse et des sports;

Vu l'arrêté du 22 juin 2015 portant désignation des représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail unique d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, de la jeunesse et des sports,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Dans la liste des membres siégeant au titre du syndicat CFDT, mentionnée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 22 juin 2015 susvisé, les mots :

« Membres titulaires

Mme Catherine TROTTE-DELAVAL, direction générale de la cohésion sociale.

M. Jean-Fabien DELHAYE, direction des finances, des achats et des services.

Membres suppléants

Mme Véronique VERBIE-DUFAY, direction des ressources humaines.

M. Dominique TELLE, direction générale de la cohésion sociale.»

Sont remplacés par les mots :

« Membres titulaires

M. Dominique TELLE, direction générale de la cohésion sociale.

M. Jean-Fabien DELHAYE, direction des finances, des achats et des services.

Membres suppléants

M. Jean-François KUHN, direction des systèmes d'information.

Mme Malika KACIMI, direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative .»

Article 2

Le directeur des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et au *Bulletin officiel* jeunesse, sports et vie associative.

Fait le 20 février 2018.

Pour les ministres et par délégation :
Le sous-directeur de la qualité de vie au travail,
D. HERLICOVIEZ